



TARIFICATION ANNUELLE DE LA REDEVANCE INCITATIVE 2023 votée en Conseil Communautaire le 12 décembre 2022

Frais de mise en service et de maintenance payables une fois et remboursables en cas de départ du logement.		15,00 €
Frais de livraison de bacs et composteurs		20,00 €
Part fixe annuelle due par tout producteur de déchets sur le territoire de la CCPR (résidence principale, résidence secondaire, entreprises, commerces, administrations). Elle sera également facturée au prorata du nombre de jours d'inoccupations de logement aux propriétaires-bailleurs.		121,00 €
Part variable calculée en fonction du volume du bac et du nombre de présentation des bacs à la collecte. *		Coût de la levée
Volume du bac	Type de bac	
80L	OM	2,53 €
90L	OM	2,85 €
120L	OM	3,80 €
	TRI	0,00 €
140L	OM	4,44 €
	TRI	0,00 €
180L	OM	5,71 €
240L	OM	7,60 €
	TRI	0,00 €
330L	OM	10,46 €
340L	OM	10,78 €
	TRI	0,00 €
360L	OM	11,40 €
	TRI	0,00 €
500L	OM	15,85 €
	TRI	0,00 €
660L	OM	20,92 €
	TRI	0,00 €
770L	OM	24,40 €
	TRI	0,00 €

* Article V du règlement de collecte des déchets ménagers : *il sera toutefois facturé un nombre de 6 levées par semestre sur chaque bac (article V du règlement de service de collecte des déchets)*



Cette tarification est annuelle cependant vous recevrez des factures semestrielles

L'environnement, ça nous concerne tous !



Service Ordures Ménagères
Rue des Frères Lumière
- 70190 Rioz
Tel 03 84 91 91 44
serviceom@cc-pays-riolais.fr